

Adoption d'une subvention à l'ÆGEE.

Conseil d'administration du 3 avril 2017

Délibération 2017/04/CA-028

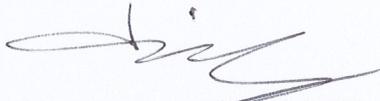
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de verser une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe (ÆGEE), afin de soutenir l'organisation de l'évènement « Erasmus students Festival » d'octobre 2017. Ce montant sera financé sur les fonds du programme Erasmus.

Toulouse, le 3 avril 2017
Le Président,

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0